



**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du Mercredi 9 novembre 2022

Le Conseil Syndical, légalement convoqué 2 novembre 2022, s'est réuni le mercredi 9 novembre 2022 à 18h, en séance publique - 134 allée des Ateliers - 73250 Saint-Pierre-d'Albigny, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents : 17

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Auguste	PICOLLET	2 voix
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

Délégués suppléants présents : 3

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Délégués représentés : 2

Nom	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Olivier THEVENET	Département	Auguste PICOLLET	2 voix
Nicole BOUVIER	CCCS	Christiane FAVRE	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	20 dont 17 titulaires et 3 suppléants	Nombre de voix	22 voix
Nombre de membres représentés	2 délégués	Nombre de voix	3 voix
TOTAL des voix	25 voix		

Laurent GRILLET a été désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Objet : Finances – Participation des collectivités membres

Rapporteur : M. le Président

L'article 15 des statuts du SISARC fixe comme suit les contributions des collectivités membres :

- Contribution du Département

Le Département participe à 40 % des frais généraux de fonctionnement du Syndicat.

Le Département participe également à hauteur de 40 % des charges liées aux interventions ayant trait à l'axe Isère (Restauration et entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels de restauration des digues, Schéma directeur des aménagements hydrauliques, ...).

- Participation de la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry

La CC Grand Chambéry participe à hauteur de 1 % des frais généraux de fonctionnement du Syndicat restant à la charge des EPCI compte tenu de la contribution du Département telle qu'indiquée ci-dessus.

Elle participe également au financement des actions conduites au bénéfice de son territoire. Cette participation est établie au vu du coût réel, subventions déduites, avec majoration de 10 % pour frais de structure.

- Participation des Communautés : CCCS, Arlysère et Porte de Maurienne

Compte tenu des contributions du Département et de la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, ces Communautés contribuent selon la clef de répartition suivante :

- 55 % Communauté de Communes Cœur de Savoie
- 43 % Communauté d'Agglomération Arlysère
- 2 % Communauté de Communes Porte de Maurienne

Cette clé de répartition s'applique pour le reste à charge ayant trait :

- Aux frais généraux de fonctionnement du Syndicat
- A l'entretien courant des affluents selon les plans pluriannuels
- A la restauration et l'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels d'entretien courant des ouvrages
- Aux études relatives à la gestion globale des cours d'eau et des milieux aquatiques

Pour tous les travaux et actions autres que ceux listés ci-dessus, la clef de répartition entre les EPCI membres, est fixée, au cas par cas, par le Conseil Syndical en fonction de l'intérêt direct des membres concernés.

Par délibération en date du 9 mars 2022, il avait été prévu un montant de contributions 2022 de 812 973 € réparties comme suit :

123 443 € Département	1 598 € Gd Chambéry	5 191 € Porte de Maurienne	349 979 € Arlysère	332 762 € CCCS
--------------------------	---------------------------	----------------------------------	-----------------------	-------------------

Il avait alors été convenu que ces contributions seraient appelées auprès des collectivités membres au fur et à mesure des besoins, de l'engagement et du déroulé des opérations.

A ce jour, un appel de contributions a été opéré, le montant des contributions perçues et réparties comme suit :

74 580 € Département	606 € Gd Chambéry	2 225 € Porte de Maurienne	47 844 € Arlysère	61 195 € CCCS
-------------------------	-------------------------	----------------------------------	----------------------	------------------

Après analyse du déroulé de l'année (rythme de réalisation, évolution des maquettes budgétaires et recalibrage financier de certaines opérations), il est proposé en concertation avec les collectivités concernées de procéder à un appel de cotisation n° 2 reparti comme suit :

48 863 € Département	992 € Gd Chambéry	2 966 € Porte de Maurienne	302 135 € Arlysère	271 567 € CCCS
-------------------------	-------------------------	----------------------------------	-----------------------	-------------------

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la répartition des contributions des collectivités membres comme indiquée ci-dessus.

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU



S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr